



Fribourg, le 19 mars 2019

## Analyse d'opportunité d'une fusion du SAEF et du SBC

### Résumé opérationnel

**Le résultat de l'analyse indique qu'il est recommandé de maintenir le Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF) et le Service des biens culturels (SBC) comme deux unités indépendantes réalisant leurs missions propres (statu quo), mais pouvant développer un potentiel de collaboration dans certains domaines.**

**Les deux métiers de l'archéologie et des biens culturels sont spécifiquement nécessaires et ne sont pas substituables ; une fusion des deux services n'apporterait pas de gain significatif d'efficacité en temps utile.**

#### Une fusion hypothétique apporterait...

<b>Forces</b>	complémentarité ; dialogue entre métiers ; probable dégagement de ressources dans le support administratif
<b>Faiblesses</b>	imperméabilité de deux métiers non substituables sans libération de ressources ; concurrence par priorisation entre les deux missions ; déstructuration des métiers ; insécurité pour le personnel
<b>Opportunité</b>	identification et simplification des échanges avec le public ; production scientifique collaborative (archéologie du bâti)
<b>Risques</b>	prestations moins efficaces

#### Arguments

En Suisse, les métiers de l'archéologie et des biens culturels sont clairement séparés. Ceci est dû à l'historique de l'évolution de ces deux disciplines, tant sur le plan des formations que sur celui des méthodes.

Les deux services SAEF et SBC sont constitués et organisés pour réaliser des prestations différentes, professionnellement très spécifiques, qui contribuent de manière complémentaire aux missions de sauvegarde établies dans les bases légales tout en s'adaptant au rythme d'évolution du canton.

Un hypothétique nouveau service ne permettrait pas l'intégration des métiers spécifiques, mais seulement leur juxtaposition. Les ressources espérées par des synergies ne seraient pas dégagées en suffisance et en temps utile. Le risque existe que les métiers de l'archéologie et des biens culturels soient mis en concurrence interne ; les deux missions propres et justifiées perdraient alors en autonomie et en efficacité.

## **Perspectives**

Les démarches participatives et les discussions entre services ont démontré un intérêt pour accentuer des projets collaboratifs dans quelques domaines clairement identifiés. Cela permettra notamment de mieux définir l'archéologie du bâti (champ d'action, procédure de permis de construire), de faciliter des accès mutuels (documentations, bibliothèques, collections), et aussi d'élaborer des projets dans le cadre de FR-INNOV.

Il est important que les services puissent implémenter un « processus d'amélioration permanente ». Au SAEF, cela se poursuivra notamment par quelques améliorations et optimisations identifiées lors de l'analyse. Pour le SBC, l'amélioration de sa situation passera par une redéfinition des prestations et une délégation, ou par un abandon de tâches.

La mise en œuvre de ces perspectives est une opportunité qui mérite d'être privilégiée: elle est non seulement souhaitable, mais aussi réalisable.

## **Comité de pilotage**

Stanislas Rück, Chef de service SBC

Reto Blumer, Chef de service *ad interim* SAEF

Aloys Lauper, Adjoint chef de service SBC

Rocco Tettamanti, Chef de secteur *ad interim* SAEF

Michel Perriard, Secrétaire général DICS

Christine Vionnet Caverzasio, Cheffe de service SRes DICS

Nicolas Gelmi, Responsable Organisation & Formation SPO